

Synthèse n° 21, Mars 2014

Les enjeux économiques de la référence « + 2° C » revisités

RETOUR DE VARSOVIE

1. Un bilan en demi-teintes.... La XIX^{ème} conférence des parties (COP) à la Convention climat, qui s'est tenue à Varsovie fin novembre 2013, a permis des avancées dans deux domaines : la réduction des émissions associées à la déforestation, avec notamment l'adoption d'un cadre pour la mise en œuvre de REDD + ; et l'appui aux pays les plus pauvres, avec, d'une part la décision de créer un mécanisme international pour protéger les plus vulnérables contre les pertes et dommages liés aux événements climatiques extrêmes ou l'élévation du niveau des mers, et la recapitalisation du Fonds pour l'adaptation.

En revanche, dans un contexte marqué par les réticences du Japon, de l'Australie et de certains grands émergents, notamment l'Inde et le Brésil, les progrès dans la négociation globale apparaissent plus minces. Le débat sémantique qui substitue à la notion d'engagements celle de contributions sous forme de réductions quantifiées des émissions illustre les incertitudes sur la « plate-forme de Durban ». Les financements ne sont pas au rendez-vous.

2. ... qui révèle l'évolution et les contraintes de la négociation climatique. Ces difficultés ne sauraient surprendre, tant les conditions de la négociation climatique ont changé en quinze ans.

Tout d'abord, jamais les émissions de gaz à effet de serre (GES) n'ont cru aussi vite qu'au cours de la dernière décennie (+ 2,2 % contre 1,3 % en moyenne entre 1970 et 2000). Le poids des économies en développement est ainsi devenu prépondérant. Dans ce nouveau contexte, les références en termes de « responsabilités historiques » tendent à devenir inopérantes, et les arbitrages entre la priorité donnée au développement économique *versus* la réduction des émissions des GES (« mitigation » ou « atténuation ») sont très sensibles pour ces pays.

L'approche, privilégiée à Kyoto, suivant laquelle la négociation climatique était conçue comme un problème de partage de quotas d'émissions, a laissé la place à des démarches

« bottom-up », les différents pays¹ élaborant en parallèle leurs stratégies internes de décarbonation. Même le développement des marchés de quotas sous plafond contraignant (« cap and trade ») procède aujourd'hui d'initiatives locales, prises à des niveaux où les divergences d'intérêts entre acteurs sont plus limitées, et les pressions des opinions politiques pour agir plus fortes.

Fondamentalement, les obstacles que l'on observe pour enclencher un processus volontariste au niveau international résultent du fait que la protection du climat est un « bien public global », qui nécessite une coordination sans précédent dans l'histoire des relations internationales. En effet, en l'absence de celle-ci, chaque pays -et au sein de chaque pays, chaque acteur ou secteur- a spontanément intérêt à se comporter en « passager clandestin », comptant sur les efforts des autres et limitant les siens, et cherche d'abord à avoir la meilleure position de négociation au regard de ses intérêts les plus immédiats, ce qui conduit globalement à la poursuite des tendances « Business as Usual ». L'enjeu est donc de dépasser de cette situation non coopérative, pour faire émerger une ambition commune.

3. Le sens du + 2° C en question. L'affirmation que la trajectoire globale d'émissions de CO₂ à l'horizon 2050 devait être compatible avec l'objectif de ne pas franchir le seuil de + 2° C pour l'augmentation de la température moyenne terrestre est un acquis important de la conférence de Copenhague. Cet objectif semblait alors en ligne avec le courant d'analyses économiques associées au rapport Stern (2007), qui considéraient qu'une stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre à 550 ppm était possible, pour un coût en termes de croissance demeurant modeste.

Mais il faut constater que l'action nécessaire a été différée et que, souvent, les engagements pris à Cancun pour 2020 demeurent proches des trajectoires tendancielle. A cet égard, le rapport Stern soulignait déjà qu'une stabilisation des concentrations à 450 ppm nécessitait que le pic d'émissions intervienne vers 2010. Reporté à 2020, le niveau de concentration envisageable atteignait les 550 ppm. Dans la mesure où la date de ce pic se situerait au-delà, il est évident que la probabilité de respect du seuil de 2° C se trouve aujourd'hui diminuée.

4. Les enjeux d'une controverse latente. L'agrément sur cet objectif des + 2° C constitue une (rare) avancée de Copenhague, avec l'élargissement du champ des pays ayant pris des engagements. Dans ces conditions, ré-ouvrir des « discussions » sur cet objectif, qui reflète l'analyse scientifique des risques liés au changement climatique, constitue un ciment politique pour construire un accord international, et un marqueur de la conscience collective en ce domaine ne semble vraiment pas opportun. Indépendamment même de la complexité technique d'un tel débat -car les relations entre émissions et température moyenne résultent de plusieurs étapes de modélisation-, celles-ci risqueraient de retarder l'action et réduire encore les ambitions par rapport à Copenhague, ou aiguïser les controverses sur l'indemnisation des « pertes et dommages », voire, *a contrario* de masquer le fait, qu'en l'état, le scénario le plus probable est de l'ordre de + 4,5° C. Ce serait donc ouvrir une « boîte de Pandore », source de confusion entre ce qui est la cible à viser et une prévision de réalisation.

¹ Et les différents acteurs, notamment les Autorités locales et les entreprises (cf. pour celles-ci, la contribution du WBCSD à Varsovie)

Cependant on ne peut négliger que cette référence au + 2°C risque d'être utilisée dans des conditions nuisibles à la négociation, les uns affirmant son caractère irréaliste, et les autres s'y référant pour disqualifier tout compromis. En effet, la stratégie des opposants aux politiques climatiques consiste à essayer d'en discréditer les bases scientifiques, en semant le trouble. A cet égard, la référence au + 2° C peut donc aisément être exploitée pour critiquer la manière dont les politiques sont construites, en suggérant que les objectifs fixés sont incertains et, de plus en plus, inaccessibles.

Plus précisément, compte tenu des incertitudes dans les modélisations, on peut considérer que la probabilité de rester sous les 2° C en 2100 n'est forte que si la concentration en GES ne dépasse jamais 580 ppm CO₂eq. à cet horizon. Dans la mesure où cette concentration, dont le niveau pré-industriel était de 270 ppm, atteint déjà 445 ppm et s'accroît actuellement au rythme de 3 ppm par an, cette condition ne peut être réalisée que, si, dès 2020, les émissions décroissent à un rythme de 3% par an. Dès lors, la plupart des scénarios qui cherchent à réaliser cet objectif combinent un pic de concentrations (« overshoot ») dépassant transitoirement la cible, puis de fortes réductions, associées à différentes formes de stockage et de carbure de carbone, dont les modalités demeurent très hypothétiques. En particulier, l'hypothèse d'« émissions négatives » massives à partir de la valorisation énergétique de la biomasse (avec séquestration du carbone) doit être examinée à la lumière de la question de la concurrence pour les usages des sols à l'horizon 2050.

Ces éléments expliquent aussi la crispation des ONG, qui stigmatisent l'insuffisance d'action. En effet, les engagements qui pourront être pris à la COP 21 ont peu de chance d'être compatibles avec une probabilité raisonnable de ne pas dépasser les + 2° C (soient les scénarios « RCP 2.6 » du Giecc) puisque, pour tenir un tel objectif, il faudrait réaliser des émissions négatives importantes après 2050, et donc faire le pari que de nouvelles technologies de capture et séquestration, seront disponibles pour cela ce qui relève actuellement du pari.

Une cohérence par rapport à l'objectif + 2° C est donc nécessaire. Cela nécessite tout d'abord de revenir sur l'analyse coûts-bénéfices associée, pour préciser, ensuite, le sens de cette référence et ses implications dans la négociation climatique, à venir.

L'ANALYSE COUTS-BENEFICES du + 2° C

5. Quels éléments nouveaux ? Dans le débat public, les difficultés rencontrées à Varsovie sont souvent associées à la profusion inattendue des énergies fossiles. Pourtant, celle-ci ne constitue pas à proprement parler un élément nouveau, la nécessité de politiques climatiques étant justement motivée par le constat que le budget « carbone » global dont on dispose si l'on veut contenir le risque climatique est très inférieur au stock de ressources fossiles que recèle encore le sous-sol terrestre. Mais il était sans doute escompté que leur mise en exploitation serait plus difficile, et donc que l'évolution des prix des combustibles fossiles appuierait, au moins, à court terme, l'inflexion des comportements d'émissions.

En effet, la thèse qui a longtemps dominé la prospective des marchés des énergies fossiles était celle de l'imminence d'un pic de production (« *peak oil* »), et du risque d'une crise

majeure des approvisionnements. Dans ce contexte, les objectifs de sécurité de ces approvisionnements et ceux de mitigation du changement climatique semblaient convergents. Depuis, les ressources non-conventionnelles de pétrole et de gaz et le charbon ont connu un développement rapide. La question climatique ne peut plus être abordée dorénavant que de front, pour elle-même, l'objectif de sécurité d'approvisionnement pouvant même se trouver en conflit. L'analyse « coûts-bénéfices » (ACB) qui sous-tendait l'objectif 2° est alors questionnée.

Cependant, côté « bénéfiques », les éléments d'appréciation récents dont on dispose pour analyser les scénarios d'émissions de CO₂ ne remettent pas en cause l'urgence de l'action, bien au contraire. Le récent rapport du groupe 1 au GIECC renforce en effet les constats antérieurs sur la rapidité du changement climatique et son origine anthropique. Ses développements sur les événements météorologiques extrêmes, le cycle de l'eau, et le niveau des mers suggèrent, de plus, une ampleur des impacts accrue. Les relations entre climat plus chaud et pauvreté apparaissent aussi établies de manière plus robuste. Dans ces conditions, le risque de conséquences graves et irréversibles, si est franchi le seuil de 2° C, se trouve confirmé. Au-delà, Stern considère que les modèles intégrés dont on dispose pour modéliser le climat et ses impacts négligent encore de nombreux facteurs, notamment les risques de migrations à grande échelle et de conflits. Les risques se trouveraient ainsi fortement sous-estimés.

Côté « coûts d'atténuation », les repères sont mieux construits. D'une part, un pays comme la Suède, a démontré que l'on pouvait mener des politiques climatiques sans peser sur la croissance, en recourant à l'éco-fiscalité carbone et en développant les synergies entre chaleur et électricité. La construction des scénarios de transition énergie-climat a progressé, et l'importance des « subventions à la pollution » qui restent à démanteler est bien documentée. Toutefois, certains coûts de transition restent sans doute sous-estimés, et ce, quels que soient les types de modèles utilisés.

Par ailleurs, il faut reconnaître que la balance coûts-bénéfices qui ressortait du rapport Stern était très favorable aux politiques d'atténuation, compte tenu du choix opéré en matière de taux d'actualisation pour pondérer les coûts d'abattement des émissions et ceux des dommages. En d'autres termes, la menace climatique apparaît aujourd'hui accrue. Mais le poids des coûts à « engager » pour relever le défi ne sont plus aussi négligeables relativement que ce que l'on imaginait alors.

6. Comment évaluer la balance coûts-bénéfices des politiques climatiques ?

L'évaluation des politiques de mitigation nécessite de comparer le coût des actions engagées aujourd'hui pour réduire les émissions de CO₂, avec leurs bénéfices en termes de moindres pertes et dommages, pour les générations futures. Ceux-ci se situent à des horizons éloignés, si on les compare à ceux d'autres politiques. La question est donc d'apprécier quel retour sur investissement (taux d'actualisation), on exige pour de tels investissements à long terme.

L'expertise économique en ce domaine a permis de dégager progressivement un consensus, qui s'articule autour de trois idées forces :

- a) la définition de ce taux d'actualisation est un choix de société. Les indications fournies par les marchés financiers ne sont pas adaptées pour des

choix à très long terme. Un paramètre-clef est le degré d'aversion qu'a la collectivité vis-à-vis de l'inégalité entre générations,

- b) ce paramètre est à combiner avec les perspectives de croissance à long-terme (« règle de Ramsey »). Il est normal en effet que les générations présentes soient moins enclines à sacrifier leur consommation, si elles pensent que les générations futures seront plus riches,
- c) mais les perspectives de croissance à long-terme sont incertaines et il faut considérer avec plus d'attention les scénarios défavorables. Ceci justifie de retenir des taux d'actualisation décroissants, faibles pour les horizons éloignés. Concrètement, ceci signifie que les bénéfices à long-terme « comptent », alors qu'une approche financière les négligerait.

En pratique, on aboutit à l'idée que le taux d'actualisation à considérer doit être compris entre une et trois fois le taux de croissance *per capita* anticipé à long-terme. La fourchette reste large, mais sa valeur centrale se situe autour de 4 % (en termes réels), la valeur du rapport Stern correspondant plutôt à la borne inférieure (1,3 %).

Une autre source de débat concerne la prime de risque à associer à ces investissements de mitigation du risque climatique. En effet, si les dommages climatiques sont d'autant plus importants que l'on est « riche », la pente du taux d'actualisation au cours du temps pour ces projets redevient plus ambiguë.

Différents pays européens – dont la France avec le triptyque des rapports Lebègue, Quinet et Gollier – ont intégré ces éléments. Le point intéressant est, qu'aux Etats-Unis, où les politiques fédérales sont soumises à des obligations strictes de leurs justifications en termes d'analyses coûts-avantages, les experts de l'OMB envisagent aussi une telle approche, associée à une valeur du carbone de 37 \$/t CO₂. Les réactions à cette proposition seront riches d'enseignements sur la manière d'appréhender les politiques climatiques outre-atlantique.

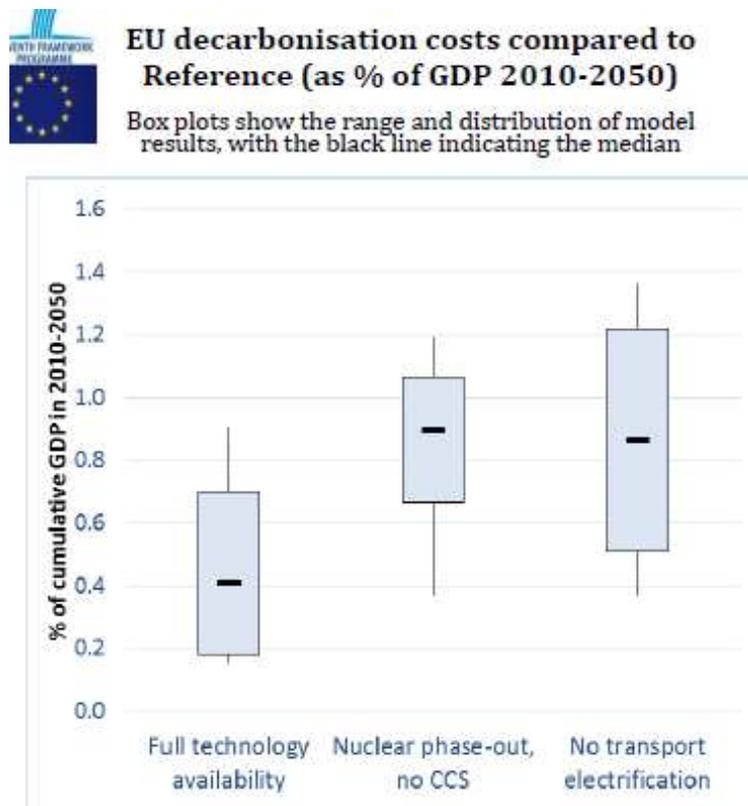
7. Réduction des émissions et développement : le cas de la Chine. Dans ce cadre d'analyse, les arbitrages intertemporels dépendent crucialement des perspectives de croissance, les pays développés et en développement se trouvant dans des situations différentes, ce que reflète la manière dont ils abordent de fait les politiques climatiques.

Ainsi, dans le cas de la Chine, le développement du secteur électrique conditionne le développement de l'industrie, et repose encore sur le charbon, même si la progression des énergies non-carbonées dépasse les efforts des autres pays du monde. De plus, le recours à cette source d'énergie très polluantes apparaît comme un instrument d'aménagement du territoire, celui-ci s'appuyant sur de grands projets industriels à l'ouest du pays, qui donnent lieu à d'importantes subventions, même si la viabilité économique de ces projets semblerait indéfendable avec nos critères.

Pour autant, la pollution locale liée au charbon est devenue un enjeu incontournable de politique publique. L'accroissement du parc de production thermique s'accompagne ainsi du démantèlement des centrales les moins efficaces, les plus polluantes. Et le développement de l'éolien ou du nucléaire est conçu comme un moyen de réduire la place du charbon, y compris dans un objectif de réduction des émissions de CO₂.

A cet égard, les objectifs de réductions d'intensité CO₂ / PIB inscrits dans le 12^{ème} plan apparaissent cohérents avec les objectifs pris après Copenhague (-40/-45 %/PIB d'ici 2020). Surtout, commence à émerger l'idée de trajectoires comportant un pic d'émissions autour de 8 t CO₂ *per capita*. Et un plafond sur le charbon, qui demeure indicatif cependant, est ouvertement évoqué par les responsables et experts chinois.

Enfin, le choix de la Chine de recourir aux mécanismes de marché au travers de huit programmes pilotes (concernant les villes de Beijing, Chongqing, Shanghai, Tianjin, Shenzhen, Hangzhou, et les deux provinces de Hebei et Guangdong) illustre son souci de recourir à des instruments coûts-efficaces. L'enjeu correspondant, dans le cas de l'Europe, peut être illustré à partir du schéma suivant, qui illustre comment des restrictions sur les technologies disponibles affectent les coûts de décarbonation.



Source : projet Ampere

TRAJECTOIRES D'EMISSIONS, OBJECTIF DES 2°C ET NEGOCIATIONS INTERNATIONALES

8. Ambition, réalisme et crédibilité.

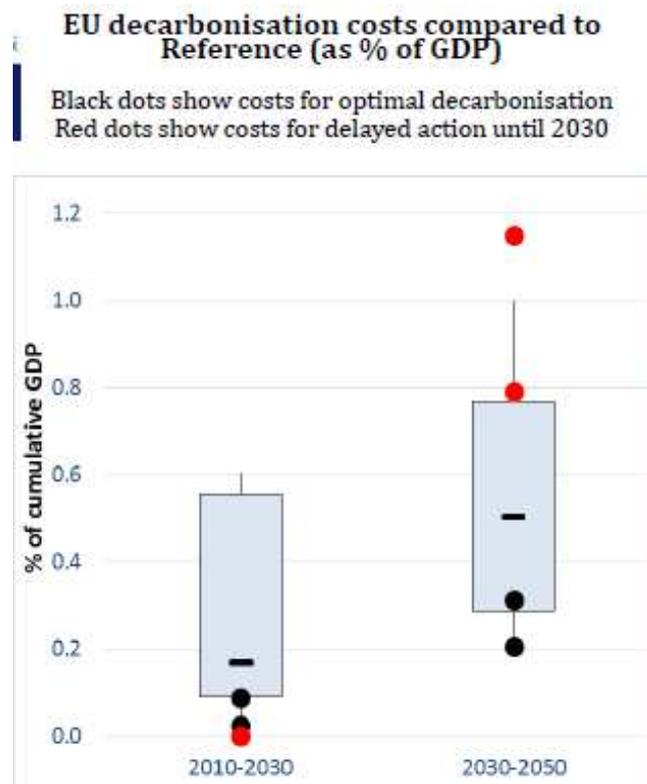
Les émissions de gaz à effet de serre ayant continué à croître rapidement ces dix dernières années, les engagements de Cancun pour 2020 apparaissant insuffisants pour tenir, dans de bonnes conditions, un objectif de concentration au niveau qui serait nécessaire pour assurer avec une bonne probabilité que le seuil de 2°C ne sera pas franchi. Ces éléments

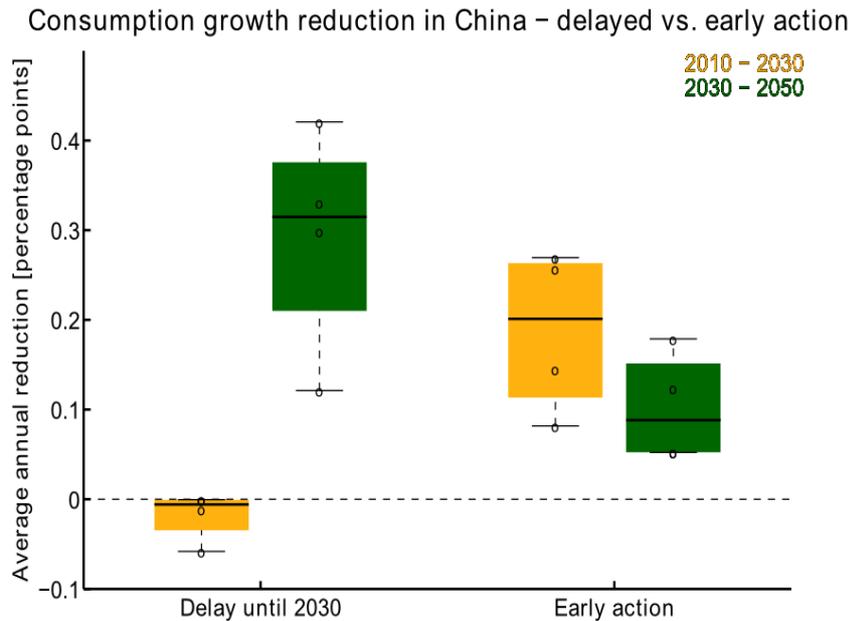
ne peuvent être ignorés, notamment lorsqu'il s'agit de concevoir les stratégies d'adaptation.

Le fait qu'il risque d'être dépassé oblige en effet à mieux cerner ce que pourraient être les dommages dans des scénarios 3-4°C, pour enclencher tôt les mesures d'adaptation nécessaires; et à approfondir les questions de capture et stockage du carbone dans toutes les dimensions, techniques, économiques et sociales.

Pour autant, le + 2° C demeure un repère, pour ce qui concerne les dommages. Au-delà de ce seuil, ceux-ci deviennent fortement croissants du fait des tensions induites sur la ressource en eau dans certaines régions, et catastrophiques pour certains impacts, notamment en matière d'évènements climatiques extrêmes. L'objectif reste donc bien de rester aussi proche que possible de cette référence. Dans cette perspective, la documentation des coûts de la non-action -dommages, irréversibilités, risques de cumuls des risques conduisant à des situations potentiellement critiques- demeure l'élément-clef pour convaincre l'opinion publique et les décideurs que les politiques d'atténuation ne sont pas un fardeau « supplémentaire », mais, au contraire », le moyen de limiter le coût global des contraintes climatiques sur le développement.

Le fait de devoir envisager des coûts d'adaptation (ou des dommages) désormais quasi-inévitables renforce d'ailleurs l'urgence des mesures d'atténuation, pour qu'ils ne soient pas encore plus élevés : l'effort insuffisant aujourd'hui se payera en coûts d'atténuation et d'adaptation plus élevés demain. Les deux tableaux suivants, tirés du projet AMPERE sur les scénarios de décarbonation à l'horizon 2050 illustrent cet arbitrage intertemporel.





Ainsi l'objectif +2°C demeure bien l'objectif « souhaitable », à l'aune de laquelle les « budgets carbone » qui seront décidés devront être appréciés. Des transformations profondes de nos systèmes énergétiques sont donc urgentes, pour que 2020 marque le pic des émissions, et que s'enclenche ensuite un processus de réduction de celles-ci au niveau approprié.

Le fait de devoir envisager un dépassement des + 2° C reflète fondamentalement que, jusqu'à présent, les politiques climatiques ne sont pas « crédibles ». La question est donc d'établir les conditions de cette crédibilité, non d'ajuster les prévisions pour en maintenir l'illusion.

A cette fin, il importe que les engagements qui seront pris s'inscrivent dans la durée. La focalisation sur un objectif ambitieux, mais peu crédible, risque d'être contre-productive, chacun anticipant que l'accord devra être renégocié, et ayant alors intérêt à se comporter de manière attentiste, pour se trouver à ce moment en meilleure position de négociation pour la répartition des efforts.

9. Les conditions d'un accord. La question de la répartition des efforts est ainsi critique pour toute trajectoire d'émissions ambitieuse. Contrairement à l'approche qui dominait les réflexions au moment de la négociation de Kyoto, consistant à essayer de définir pour cela les critères d'équité les plus justes, la « realpolitik » est ici incontournable. En effet, on peut imaginer, par exemple, que la Chine n'est pas prête à accepter que sa politique climatique retarde sensiblement l'horizon auquel elle envisage actuellement la convergence de son niveau de vie avec celui des pays développés. Et il en va sans doute de manière symétrique pour les Etats-Unis. Pour être acceptable, un accord doit donc intégrer cette dimension de la négociation, et il convient donc de cerner les points focaux pour une répartition des efforts comparables et acceptables par les différentes parties.

A cet égard, l'hypothèse d'un accord partiel -complémentaire au processus de l'UNFCCC- doit être considérée, même si cette hypothèse présente des inconvénients. En effet, douze pays représentent aujourd'hui près de 80% des émissions mondiales dans l'énergie. Il pourrait prendre la forme d'un groupe avancé ou d'une coalition volontaire de pays s'engageant dans la décarbonisation de leur système énergétique. Dans tous les cas, les difficultés à surmonter restent importantes. Pour y remédier, une approche pourrait consister à rechercher un cadre de négociation plus riche que de seuls engagements d'émissions, pour rendre plus attractive la « participation ». A cet égard, il serait précieux de mieux identifier des domaines où des intérêts complémentaires peuvent véritablement appuyer l'émergence d'un accord climatique.

Par ailleurs, il est aussi pointé que l'action du côté de la demande rencontre beaucoup de limites. En théorie, ceci conduit à imaginer qu'il vaudrait mieux que les pays participants « achètent » des gisements fossiles pour les « stériliser ». Cette ligne de réflexion part du constat que les politiques agissant directement sur les émissions sont souvent contournées, compte tenu des interactions de politiques climatiques avec le fonctionnement des marchés des combustibles fossiles. Ainsi, l'établissement d'un prix de carbone se trouve partiellement compensé par une baisse des prix à la production de ces combustibles². De même, la perspective de développement des ENR peut inciter ces producteurs à accélérer l'exploitation de leurs gisements, avant que les ENR ne prennent le relais. Enfin, la négociation climatique est contrainte par le risque de « fuites carbone » vers les pays non-signataires³. Les efforts visés par les pays participants à l'accord pourraient donc être partiellement annihilés par des émissions accrues en dehors. Tout ceci illustre à quel point il n'y a pas d'impasse possible sur les problèmes d'équité et de participation, si l'on veut faire avancer la négociation globale⁴.

10. Comment construire la confiance ? La complexité, sur le plan scientifique, des problèmes climatiques complique la construction du processus de confiance qui est nécessaire pour faire émerger une issue coopérative face au risque climatique. Dans cette perspective, l'appropriation des prochains rapports du GIEC⁵ par l'ensemble des acteurs de la négociation, l'enrichissement des travaux en commun sur les scénarios de transition, et le développement de tout ce qui a trait à la mesure et au contrôle des émissions sont essentiels.

Par exemple, une piste pour la négociation serait de raisonner sur la probabilité de respecter le 2°C qui est associée à chaque scénario (sachant que cette probabilité est elle-même dépendante des modèles climatiques employés). L'analyse systématique des « budgets-carbone » au regard de la probabilité de dépassement du 2° C , suivant les méthodologies développées par le GIECC qui fournissent pour chaque scénarios les

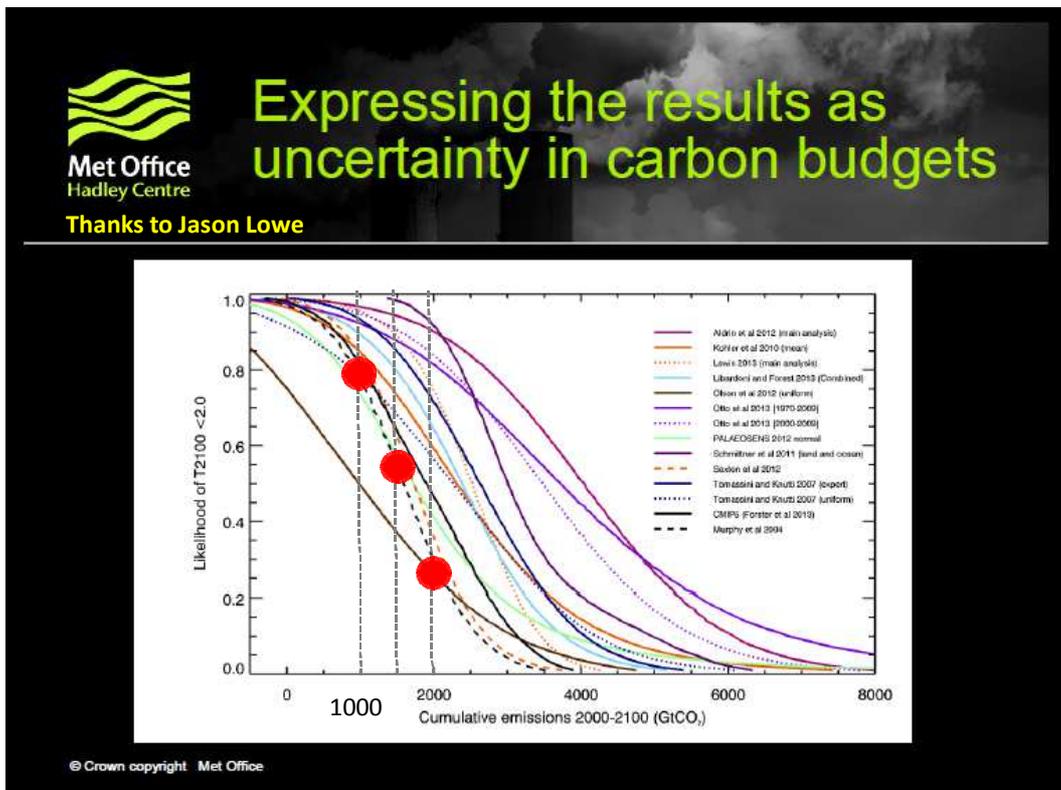
² Ce dont d'ailleurs tiennent compte depuis longtemps tous les modèles bouclés au niveau mondial, puisqu'une plus faible demande de fossiles entraîne logiquement une baisse de leur prix.

³ Les travaux réalisés sur les fuites de carbone à propos de l'ETS conduisaient à en relativiser l'ampleur. Cependant les chiffrages des émissions sur la base des consommations par pays mettent aussi en exergue l'importance des émissions associées aux biens échangés dans le commerce mondial.

⁴ Mais encore faudrait-il que cette restriction de l'offre soit réaliste, ce qui paraît douteux compte-tenu de ce que l'on sait de l'abondance des ressources fossiles, en particulier de charbon.

⁵ Le rapport de son groupe 1, publié en septembre 2013, concerne l'analyse scientifique du changement climatique. Son groupe 2 sur les impacts remettra son rapport en mars 2014, son groupe 3 sur les trajectoires d'émissions en avril, et la synthèse de l'ensemble sera disponible en octobre.

budgets carbone et les fourchettes de températures associées, apparaît en effet un élément pour établir cette crédibilité



Le développement des scénarios de transition doit être conçu dans cette même perspective d'apprentissage et de construction d'une vision partagée: pour fournir les bases d'une négociation éclairée évitant les frictions inutiles ; pour permettre l'appropriation des enjeux par les décideurs et créer la confiance ; pour que la négociation soit perçue comme créatrice de valeur et non comme la répartition d'un fardeau.

A cet égard, il importe que l'analyse des propositions d'engagements qui seront transmises début 2005 ne se limite pas au constat de l' « emissions gap » qui restera à résorber, mais s'attache aussi à identifier les champs de coordination possibles qu'elles recèlent.

11. Des scénarios à la coopération. L'espoir est, qu'ainsi, le processus puisse déboucher sur un scénario + 2,5° C (soit RCP 4.5 du GIECC). Cependant, force est de constater qu'il n'y a pas consensus sur la manière de construire l'issue coopérative correspondante, d'autant qu'il apparaît que la négociation entre Etats se trouve très contrainte par les intérêts contradictoires que doivent gérer ceux-ci en interne (poids des gros émetteurs ou intérêts des producteurs des ressources fossiles). Parmi les éléments de convergence, on notera :

- la nécessité de déconnecter autant que possible la discussion sur les engagements, de celle sur les instruments de mise en œuvre (tels que les marchés de permis) ; et que l'équité des engagements est à évaluer pragmatiquement, pour construire la coopération.

- l'impossibilité pour les émergents de prendre des engagements en « valeur absolue » à court-moyen-terme,
- l'intérêt de mieux mesurer les co-bénéfices des politiques climatiques, et, au-delà, de dépasser les oppositions stériles de priorités (entre éducation, développement économique et politiques climatiques par exemple),
- et que c'est par la réaffirmation constante des objectifs de long-terme que peut se construire la coopération. Mais ce long-terme doit rester concret, donc plutôt 2060 que 2100, car les moins de vingt ans seront vivants à cet horizon.